

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN
VERTU DE DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Référence / REC.PE/20.109

AVIS DE RECOURS

DEMANDE DE PERMIS d'ENVIRONNEMENT

DECISION QUERELLEE

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'un recours a été introduit par la SPRL Concept Sport, Rue des Vannettes, 26 – 6840 Neufchâteau contre la décision du Collège communal statuant sur la demande de permis d'environnement du 27 août 2020 :

Exploitant : Concept Sport SPRL

Situation : Rue des Vannettes, 26 à 6840 Neufchâteau

Décision querellée : Arrêté du Collège communal de Neufchâteau accordant le permis d'environnement visant à exploiter un élevage de chevaux, une piste de 1800 m², forer un puits et exploiter une prise d'eau non probabilisable.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Neufchâteau chaque jour ouvrable de 9 h. À 12 h. et sur rendez-vous les après-midis, du 3 décembre 2020 au 23 décembre 2020 ;
Le dossier peut être consulté le 15 décembre 2020 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement.
(Service Urbanisme : 061.27.50.94 ou p.mayne@neufchateau.be la veille au maximum)

En raison des circonstances actuelles, veuillez téléphoner ou envoyer un mail avant votre venue au bureau de l'urbanisme (au moins 24 h auparavant) afin d'assurer une présence pour la consultation du dossier.

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT

L'échevin de l'urbanisme,

S. DEFAT

La Bourgmestre,

M. MONS delle ROCHE